



PREFET DE LA CORREZE

Direction départementale
des Territoires

**DEMANDE DE TIR DE L'ESPECI SANGLIER
À L'APPROCHE OU À L'AFFÛT OU EN BATTUE**



(entre le 1^{er} juin et le 14 août)

(article R424-8 du Code de l'Environnement)

- Nom, prénom et adresse du demandeur : Soustre Vincent, 78 Route de La Bitacelle 19190 LANTEUIL N° de téléphone et email : 06 86 83 10 42 Soustre.vincent@wanadoo.fr

- Dénomination de la structure de chasse : (association de ..., g^{mm} de propriétaires de ..., détenteur de droit de chasse) Société de Chasse LA BOUDIE (LANTEUIL)

Nom de la (ou des) commune(s) : LANTEUIL, NOILHAC, COLLONGES, LAGLEYGOLLE, TURENNE

où sont détenus les droits de chasse

- Qualité du demandeur : (cocher la case correspondante)

- président d'association
- responsable groupement de propriétaires
- individu détenteur du droit de chasse
- ou délégué du détenteur du droit de chasse (joindre la délégation écrite)

- Précisions sur la demande :

Tir à l'approche ou à l'affût Battue

- nom des structures et/ou personnes subissant les dégâts : Territoire société de chasse La Boudie. Evolutive suivant les dégâts constatés durant la période
- situation géographique des dégâts :
- période d'apparition des dégâts : Prairie?..... Culture? Autre?
- le lieutenant de louveterie avait-t-il été averti ? Non
- mesures préventives mises en place : ✓

- éléments complémentaires concernant la présente demande : ✓

Date

28.05.2021

et signature du demandeur,

À adresser à la fédération départementale des chasseurs

Avis de la Fédération Départementale des Chasseurs

Favorable Défavorable

NOTA : cet avis confirme à la fois de la qualité du demandeur et qu'il (individu ou personne morale) est bien détenteur de droit de chasse.

Commentaires éventuels concernant cet avis :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date

02/06/21

Signature



À adresser à la direction départementale des territoires / service SEPER / Unité BCP

pour décision :

- | |
|---|
| <p><input checked="" type="checkbox"/> Arrêté préfectoral d'autorisation, <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> notification de refus à transmettre au demandeur <input type="checkbox"/></p> |
|---|

Commentaires éventuels concernant cette décision :

.....
.....
.....

En cas de refus, une copie de la présente demande et de la notification sera transmise :

- au service départemental de l'ONCFS,
- au lieutenant de louveterie du secteur concerné,
- au président de la fédération des chasseurs.

Fait à Tulle, le **03 JUIN 2021**

P/Le directeur départemental des territoires

La chef de l'unité biodiversité, chasse pêche

Stéphanie TAVALOYES

